

Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

ARRETE N° 2005-01 DOF  
du 30 MAI 2005  
PORTANT modification du plan d'alignement  
concernant l'immeuble 20 rue du Maréchal  
Leclerc à OBERSAASHEIM – R.D. 22

Colmar, le

## LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Municipal d'OBERSAASHEIM
- VU la délibération du Conseil Général en date du 17 décembre 2004 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue de la modification du plan d'alignement concernant l'immeuble 20 rue du Maréchal Leclerc ;
- VU les conclusions favorables du Commissaire Enquêteur à la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée sur le ban de la commune d'OBERSASASHEIM du 7 au 21 février 2005 ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 29 avril 2005 décidant la modification du plan d'alignement de l'immeuble 20, rue du Maréchal Leclerc ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

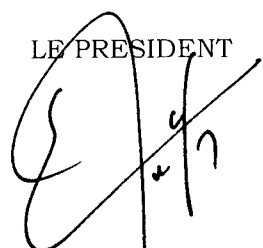
Le plan d'alignement de la RD 52 au droit de l'immeuble 20 de la rue du Maréchal Leclerc est modifié, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

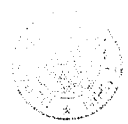
Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,  
Monsieur le Directeur de la DIR  
Monsieur le Directeur du DOF  
Monsieur le Maire de la Commune d'OBERSAASHEIM,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département..

Fait à COLMAR, le 30 MAI 2005

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUIN 2005

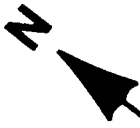
Acte certifié exécutoire  
N° de l'arrêté : 1106/05  
N° de l'arrêté : 10106/05  
Monsieur le Directeur Général  
en son lieu et place  
  
Yves GRASS

# Commune d'OBERSAASHEIM

## Section: 3

## Lieudit : 20, Rue du Mal Leclerc

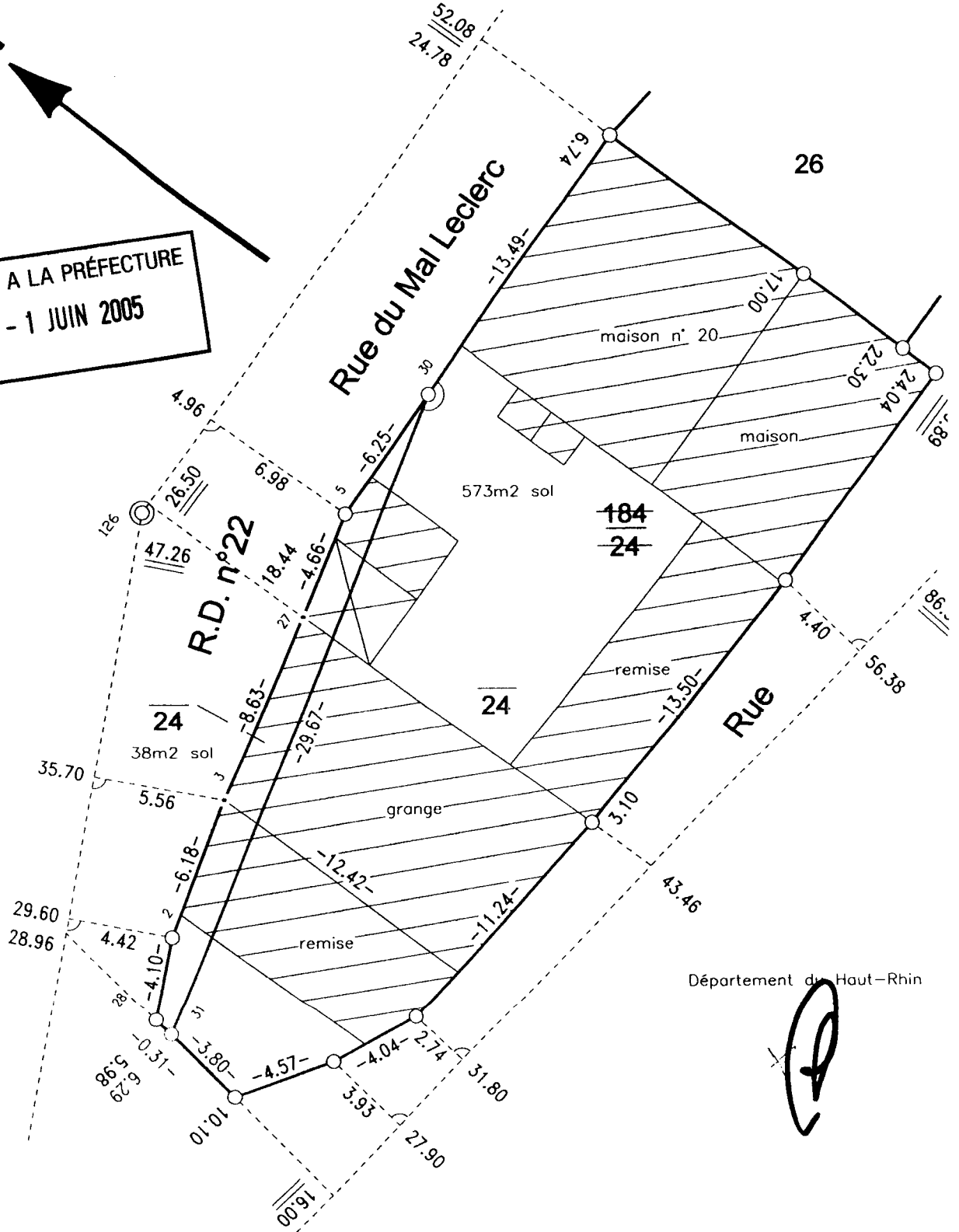
N°



REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUIN 2005

Croquis sans échelle

Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1884.



Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis le 16 / 06 / 2004 .

La nouvelle limite est reconnue par les propriétaires soussignés qui demandent la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

Commune d'OBERSAASHEIM

ORDRE DES GEOMETRES  
 Ph. BERNAY  
 59, rue des 3 Châteaux  
 68000 COLMAR  
 Tél. 89.80.76.99  
 d'Inscription 4499

